

Expérimentation d'**extinction de l'éclairage public** entre 23h30 et 4h30

Plusieurs habitants nous ont suggéré, à l'image d'autres communes, de couper une partie de la nuit l'éclairage public.

Après avoir étudié les retours d'expérience globalement très positifs des 12 000 communes qui ont déjà mis en place cette mesure, **le Conseil Municipal a décidé d'expérimenter dès le 7 décembre la coupure de l'éclairage public entre 23h30 et 4h30.**

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité (estimée à 25 000 € pour une année), cette action contribue surtout à la préservation de l'environnement par les économies d'énergie réalisées et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Il importe de souligner que les économies financières réalisées seront affectées à la poursuite de notre programme de remplacement des luminaires actuels pour un passage à l'éclairage LED (lequel permet des économies d'énergie et des modulations d'éclairage selon les usages, et génère beaucoup moins d'impact sur l'environnement).

D'autre part, d'après les premiers bilans tirés de ces expériences dans les autres communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public ne remet pas en cause la sécurité des personnes et des biens. En effet, aucune hausse des accidents ou des cambriolages n'a été constatée la nuit.

Cette mesure est expérimentale, pour une durée de trois mois, période à l'issue de laquelle nous ferons un bilan et envisagerons la suite à y donner.

En attendant, nous restons à votre écoute et vous invitons à nous faire part de vos retours et remarques par mail sur participer@billy-berclau.fr ou en laissant un message au 03 21 40 28 26, avec vos coordonnées et le sujet de votre appel, afin qu'un élu vous rappelle.

Pour le Conseil Municipal
Steve Bossart, Maire

